

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de la société/entreprise

1.1. Identification du produit

Nom du produit : GRILO ACIDE HD
Type de produit : Détergents

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Usage industriel/professionnel spécifique : Réservé à un usage professionnel

1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire n'est disponible

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

GRIJSPEERDT BVBA
TEERLINGSTRAAT 9B
8800 ROESELARE - BELGIQUE
T 051 22 60 73 - F 051 22 07 01
lieven@grijspeerdt.be - www.grijspeerdt.be

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Pays	Organisation/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Remarque
Belgique	Centre Anti-Poisons Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes sur les empoisonnements : 070 245 245 (gratuit, 24/7), ou si injoignable tél. 02 264 96 30 (taux normal).

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée, catégorie 1 H314

Texte intégral des phrases de risque : voir chapitre 16

Effets physico-chimiques, sanitaires et environnementaux néfastes

Aucune information supplémentaire n'est disponible

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mot de signal (CLP) :

Danger

Contient :

Acide phosphorique

Mentions de danger (CLP) :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions

oculaires. Recommandations de sécurité (CLP) :

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

GRILO ACIDE HD

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement additionnel (UE) 2015/830

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304+P340 - APRÈS INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes; enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Consulter immédiatement un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire n'est disponible

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom	Identification du produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Acide phosphorique substance avec limite(s) nationale(s) d'exposition au poste de travail (NL)	No CAS 7664-38-2 N° CE 231-633-2 N° d'identification UE: 015-011-00-6 N° REACH 01-2119485924-24	15 – 30	Corr. pour la peau 1B, H314 Corr. pour les métaux 1, H290
Isotridécanol éthoxylé (8 EO)	No CAS 9043-30-5 N° CE 500-027-2 N° REACH 02-2119552461-55	5 – 15	Toxicité aiguë 4 (Orale), H302 Nocif pour les yeux 1, H318

Limites de concentration spécifiques

Nom	Identification du produit	Limites de concentration spécifiques
Acide phosphorique	No CAS 7664-38-2 N° CE 231-633-2 N° d'identification UE: 015-011-00-6 N° REACH 01-2119485924-24	(10 ≤ C < 25) Irritation cutanée 2, H315 (10 ≤ C < 25) Irritation oculaire 2, H319 (25 ≤ C < 100) Corr. pour la peau 1B, H314

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins généraux	: Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (en montrant cette étiquette si possible).
Premiers soins après inhalation	: Faites respirer de l'air frais à la personne concernée. Laissez la victime se reposer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver avec beaucoup d'eau/... Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec les yeux	: Rincer doucement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si possible. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un CENTRE ANTIPOISONS/médecin.
Premiers soins après ingestion par voie orale	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

GRILO ACIDE HD

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement additionnel (UE) 2015/830

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Premiers symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.
Premiers symptômes/effets après contact avec les yeux : Provoque de graves lésions oculaires.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et du traitement spécial requis

Aucune information supplémentaire n'est disponible

SECTION 5 : Mesures de combat des incendies

5.1. Extincteurs

Agents d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau atomisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information supplémentaire n'est disponible

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions d'extinction : Refroidir les récipients exposés à l'aide d'un jet d'eau ou d'un brouillard. Soyez extrêmement prudent lorsque vous combattez un incendie chimique. Éviter de rejeter l'eau d'extinction dans l'environnement.
Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans un équipement de sécurité approprié, notamment une protection respiratoire adéquate.

SECTION 6 : Mesures en cas de libération accidentelle de la substance ou du mélange

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les personnes autres que les services d'urgence

Procédures d'urgence : Le personnel en surnombre devra quitter les lieux.

6.1.2. Pour les services d'urgence

Équipements de protection : Équiper le personnel de nettoyage de protections appropriées.
Procédures d'urgence : Aérer la pièce.

6.2. Précautions environnementales

Ne pas évacuer dans les égouts ou les eaux publiques. Alerter les autorités compétentes si le liquide pénètre dans un égout ou un cours d'eau libre.

6.3. Méthodes et équipements de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Aspirer le déversement le plus rapidement possible avec des solides inertes tels que de l'argile ou de la silice. Nettoyer les fuites et les déversements. Stocker séparément les autres matériaux.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8. Mesures de contrôle de l'exposition et protection individuelle.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour manipuler la substance ou le mélange en toute sécurité

Précautions à prendre pour manipuler la substance ou le mélange en toute sécurité : Se laver les mains et les autres parties exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer ou de quitter le travail. Veillez à une bonne ventilation de la zone de traitement, afin d'éviter la formation de vapeurs.
Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2. Conditions pour un stockage sécurisé, y compris les produits incompatibles.

Conditions de stockage : Garder les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine, dans un endroit frais et bien ventilé.

GRILO ACIDE HD

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement additionnel (UE) 2015/830

Substances non combinables : Bases fortes.
Matières incompatibles : Sources d'ignition. Lumière directe du soleil.

7.3. Utilisation finale spécifique

Aucune information supplémentaire n'est disponible.

SECTION 8 : Mesures de contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs nationales d'exposition professionnelle et valeurs limites biologiques

Acide phosphorique (7664-38-2)	
Pays-Bas - Limites d'exposition professionnelle	
TGG-8h (OEL TWA)	1 mg/m ³
TGG-15min (OEL STEL)	2 mg/m ³

8.1.2. Procédures de contrôle recommandées

Aucune information supplémentaire n'est disponible

8.1.3. Polluants atmosphériques formés

Aucune information supplémentaire n'est disponible

8.1.4. DNEL et PNEC

Aucune information supplémentaire n'est disponible

8.1.5. Contrôle par gestion graduée

Aucune information supplémentaire n'est disponible

8.2. Mesures de contrôle de l'exposition

8.2.1. Mesures techniques appropriées

Aucune information supplémentaire n'est disponible

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle :

Évitez toute exposition inutile.

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection des yeux :

Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps :

Portez des vêtements de protection appropriés

Protection des mains :

Portez des gants de protection.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires :

Prévoir une ventilation et/ou une extraction appropriée

8.2.2.4. Risques thermiques

Aucune information supplémentaire n'est disponible

8.2.3. Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

GRILO ACIDE HD

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement additionnel (UE) 2015/830

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: caractéristique.
Seuil d'odeur	: Pas de données disponibles
pH	: ≥ 1
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1)	: Pas de données disponibles
Point de fusion	: Pas de données disponibles
Point de congélation	: Pas de données disponibles
Point d'ébullition	: environ 100
Point d'éclair	: Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammation	: Pas de données disponibles
Température de décomposition	: Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Pas de données disponibles
Densité relative	: Pas de données disponibles
Densité	: environ 1,18
Solubilité	: complètement soluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Pas de données disponibles
Viscosité, cinématique	: Pas de données disponibles
Viscosité, dynamique	: Pas de données disponibles
Propriétés explosives	: Pas de données disponibles
Propriétés oxydantes	: Pas de données disponibles
Limites d'explosivité	: Pas de données disponibles

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire n'est disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire n'est disponible

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Réactions dangereuses possibles

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement élevées ou basses.

10.5. Matières incompatibles du point de vue chimique

Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeur. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

GRILO ACIDE HD

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement additionnel (UE) 2015/830

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

GRILO ACIDE HD

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement additionnel (UE) 2015/830

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Isotridécanol éthoxylé (8 EO) (9043-30-5)	
DL50 orale	> 500 mg/kg de poids corporel
DL50 par voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
Acide phosphorique (7664-38-2)	
DL50 orale	1530 mg/kg de poids corporel
DL50 par voie cutanée	2740 mg/kg de poids corporel

Corrosion/irritation de la peau :	Provoque de graves brûlures. pH : ≥ 1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Peut provoquer des lésions oculaires graves pH : ≥ 1
Sensibilisation respiratoire/peau :	Non classé
Informations complémentaires :	Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité dans les gamètes :	Non classé
Informations complémentaires :	Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité :	Non classé
Informations complémentaires :	Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction :	Non classé
Informations complémentaires :	Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis
STOT en cas d'exposition unique :	Non classé
Informations complémentaires :	Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis
STOT en cas d'exposition répétée :	Non classé
Informations complémentaires :	Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis
Risque d'inhalation :	Non classé
Informations complémentaires :	Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles :	Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Risque (aigu) à court terme pour l'environnement aquatique	: Non classé
Risque (chronique) à long terme pour l'environnement aquatique	: Non classé

Isotridécanol éthoxylé (8 EO) (9043-30-5)	
CL50 - Poissons [1]	> 1 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 1 mg/l phléole aquatique
Acide phosphorique (7664-38-2)	
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 100 mg/l CE50 phléole aquatique (48 h)
CE50 - Autres organismes aquatiques [2]	> 100 mg/l IC50 algues (72 h) mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

GRILO ACIDE HD	
Persistence et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données à l'appui de cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur sont communiquées sur demande directe ou à la demande d'un fabricant de détergents.

GRILO ACIDE HD

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement additionnel (UE) 2015/830

12.3. Bioaccumulation

GRILO ACIDE HD

Bioaccumulation	Non établi
-----------------	------------

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire n'est disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire n'est disponible

12.6. Autres effets indésirables

Informations complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13 : Instructions d'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des produits/emballages : Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales
Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 14 : Informations relatives au transport

En conformité avec ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : UN 1805
Numéro ONU (IMDG) : UN 1805
N° ONU (IATA) : UN 1805
Numéro ONU (ADN) : UN 1805
Numéro ONU (RID) : UN 1805

14.2. Nom d'expédition approprié selon les règlements modèles de l'ONU

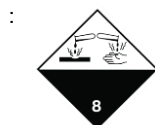
Dénomination officielle de transport (ADR) : ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION
Dénomination officielle de transport (IMDG) : SOLUTION D'ACIDE PHOSPHORIQUE
Dénomination officielle de transport (IATA) : Sans objet
Dénomination officielle de transport (ADN) : ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION
Dénomination officielle de transport (RID) : ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION
Description du document de transport (ADR) : UN 1805 ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION, 8, III, (E)
Description du document de transport (IMDG) : UN 1805 SOLUTION D'ACIDE PHOSPHORIQUE, 8, III
Description du document de transport (IATA) : UN 1805, 8
Description du document de transport (ADN) : UN 1805 ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION, 8, III
Description du document de transport (RID) : UN 1805 ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLUTION, 8, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8

Étiquettes de danger (ADR) : 8



GRILO ACIDE HD

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement additionnel (UE) 2015/830

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8

Étiquettes de danger (IMDG) : 8



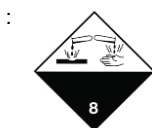
IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 8

Étiquettes de danger (ADN) : 8



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 8

Étiquettes de danger (RID) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: III
Groupe d'emballage (IMDG)	: III
Groupe d'emballage (IATA)	: Sans objet
Groupe d'emballage (ADN)	: III
Groupe d'emballage (RID)	: III

14.5. Risques environnementaux

Dangereux pour l'environnement	: Non
Pollution marine	: Non
Autres informations	: Aucune information supplémentaire n'est disponible

14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

Transport routier

Code de classification ADR) : C1

Quantités limitées (ADR) : 5 l

Quantités exonérées (ADR) : E1

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001 Exigences relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19

Instructions pour les citernes de transport et les conteneurs de vrac (ADR) : T4

Dispositions spéciales pour les citernes de transport et les conteneurs de vrac (ADR) : TP1

Code de citerne (ADR) : L4BN

Dispositions spéciales pour les citernes (ADR) : TU42

Véhicule de transport en citernes : AT

Catégorie de transport (ADR) : 3

GRILO ACIDE HD

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement additionnel (UE) 2015/830

Dispositions spéciales pour le transport - Colis (ADR) : V12

Numéro d'identification du danger (n° Kemler) : 80

Panneau d'identification orange :



Code pour les restrictions dans les tunnels (ADR) : E

Code EAC : 2R

Transport maritime

Disposition spéciale (IMDG) : 223

Quantités limitées (IMDG) : 5 L

Quantités exceptées (IMDG) : E1

Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01

Instructions d'emballage IBC (IMDG) : IBC03

Instructions pour les citernes (IMDG) : T4

Dispositions spéciales pour les citernes (IMDG) : TP1

Non NS (Feu) : F-A

Non NS (versements) : S-B

Catégorie d'arrimage (IMDG) : A

Isolation (IMDG) : SGG1, SG36, SG49

Mesures et observations (IMDG) : Miscible dans l'eau. Légèrement corrosif pour la plupart des métaux.

Transport aérien

Pas de données disponibles

Transport sur les eaux intérieures

Code de classification (ADN) : C1

Quantités limitées (ADN) : 5 L

Quantités exceptées (ADN) : E1

Matériel nécessaire (ADN) : PP, EP

Nombre de cônes bleus/lumières (ADN) : 0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C1

Quantités limitées (RID) : 5L

Quantités exceptées (RID) : E1

Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001

Règles particulières pour les emballages en commun (RID) : MP19

Instructions pour les citernes de transport et les conteneurs de vrac (RID) : T4

Dispositions spéciales pour les citernes de transport et les conteneurs de vrac (RID) : TP1

Codes citernes pour les citernes RID (RID) : L4BN

Prescriptions particulières pour les citernes RID (RID) : TU42

Catégorie de transport (RID) : 3

Dispositions spéciales pour le transport - Colis (RID) : W12

Catégorie de transport (RID) : CE8

Numéro d'identification du danger (RID) : 80

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au code IBC

Sans objet

GRILO ACIDE HD

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement additionnel (UE) 2015/830

SECTION 15 : Règlement

15.1. Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement et législation spécifique à la substance ou au mélange

15.1.1. Règlements de l'UE

Ne contient pas de substances soumises à des restrictions au titre de l'annexe XVII de REACH.

Ne contient pas de substances figurant sur la liste des substances candidates de REACH.

Ne contient aucune substance figurant à l'annexe XIV du règlement REACH.

Ne contient pas de substances couvertes par le règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient pas de substance(s) couverte(s) par le règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019. concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Règlement sur les détergents (648/2004/CE) : Fiche d'information sur les éléments

Composant	No CAS	%
ACIDE PHOSPHORIQUE	7664-38-2	≥ 10 %
Isotridécanol éthoxylé (8 EO)	9043-30-5	1- 10 %

Règlement sur les détergents (648/2004/CE) : Étiquetage du contenu

Composant	%
Agents de surface non ioniques	5- 15 %

15.1.2. Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, eau faiblement menaçante (classification selon AwSV, annexe 1)

Résolution des incidents dangereux (12. BImSchV) : Ne relève pas de la résolution incidents dangereux (12. BImSchV)

Pays-Bas

Liste des substances cancérigènes de SZW : Aucun des constituants n'est présent

Liste de mutagènes de SZW : Aucun des ingrédients n'est présent

Liste SZW des substances reprotoxiques - Allaitement : Aucun des ingrédients n'est présent

Liste des substances cancérigènes : Aucun des ingrédients n'est présent

de SZW - Fertilité

Liste des substances cancérigènes de SZW - Développement : Aucun des ingrédients n'est présent

Danemark

Réglementation nationale danoise : Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas utiliser le produit

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

Sources de données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

Autres informations : Aucun.

Texte intégral des phrases H et EUH

Toxicité aiguë 4 (oral)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4
Lésions Oculaires 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Irritation oculaire 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Corrosif pour les métaux 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Corr. pour la peau 1B	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 1, sous-catégorie 1B

GRILO ACIDE HD

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et au règlement additionnel (UE) 2015/830

Texte intégral des phrases H et EUH	
Irrit. cutanée 2	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions oculaires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions oculaires.
H319	Provoque de graves irritations oculaires.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit pour l'application des aspects liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme une garantie d'une quelconque propriété spécifique du produit.